



Procès-verbal du Conseil Municipal du 18 mars 2024

Présents :

M. FIDEL Marc (Président)

M. AFFRE Gérard

Mme AUGÉ FABRE Monique

M. TARBOURIECH Philippe

M. GOMEZ Jérémy

Mme BOULET Sophie

M. THEROND Guy

M. ROMÉRO Xavier

Mme BONARIC Véronique

Mme RAYNAUD Brigitte

Absents ayant donné procuration :

M. BAGNOL Jean-Marc pouvoir à M. GOMEZ Jérémy

M. BRUN Romain pouvoir à M. AFFRE Gérard

Mme CAUQUIL Géraldine pouvoir à Mme BONARIC Véronique

Mme LESAGE Karine pouvoir à M. THEROND Guy

Mme RUL Hélène pouvoir à M. TARBOURIECH Philippe

Absents :

-

Ordre du jour

- Approbation du Procès-Verbal du 16 février 2024
- Délibération Protection sociale complémentaire Convention de participation pour la couverture du risque prévoyance Mandat CDG 34
- Délibération Compte Administratif 2023
- Délibération Compte de Gestion 2023
- Affectation des résultats 2023

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30. Le quorum est atteint.

Il rappelle l'ordre du jour, puis invite le conseil à élire un Secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal élit M. Xavier ROMÉRO en qualité de Secrétaire de séance à l'unanimité.

Approbation Procès-Verbal du Conseil Municipal du 16 février 2024

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le procès-verbal du 16 février 2024, il interroge le Conseil Municipal sur d'éventuelles modifications à apporter.

Le secrétaire de séance indique que certaines opinions ne sont pas reprises sur le PV et appelle à ne pas l'approuver. Monsieur le Maire précise que celles-ci ont été exprimées avant l'ouverture de la séance et de fait n'ont pas à apparaître sur le PV.

Le Conseil Municipal n'approuve pas le procès-verbal du 16 février 2024 à la majorité des suffrages exprimés :

Deux voix pour (2) : FIDEL Marc, ROMÉRO Xavier

Neuf voix contre (9) : AFFRE Gérard, BAGNOL Jean-Marc par procuration, BOULET Sophie, BRUN Romain par procuration, FABRE Monique, GOMEZ Jérémy, LESAGE Karine, TARBOURIECH Philippe, THEROND Guy

Une abstention (1) : M. BONARIC Véronique

Conseillers absents lors de la précédente séance ne prenant pas part au vote du PV : CAUQUIL Géraldine, RAYNAUD Brigitte, RUL Hélène

1- Délibération Protection sociale complémentaire Convention de participation pour la couverture du risque prévoyance Mandat CDG 34

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre De Gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault (CDG 34) va lancer fin avril 2024, pour le compte des collectivités territoriales et établissements publics lui ayant donné mandat, une procédure de mise en concurrence en conformité avec le code de la commande publique pour conclure une convention de participation pour la couverture du risque prévoyance

M MARCOU François expose la réforme de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) en particulier pour l'assurance des risques statutaires plus communément appelée maintien de salaire. Ce dispositif devra être appliqué au 1^{er} janvier 2025 comprenant la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement à hauteur de 50% des cotisations, ainsi que l'adhésion obligatoire de tous les agents communaux.

Il est proposé au Conseil Municipal de donner mandat au CDG 34 pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion d'une convention de participation pour la couverture du risque Prévoyance.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Après délibération, adopté à l'unanimité.

2- Délibération Compte Administratif 2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter le Compte Administratif du budget principal pour l'année 2023 (CA 2023).

Section de fonctionnement :

- Dépenses nettes 464 917,45 €
- Recettes nettes 592 245,40 €

Section d'investissement :

- Dépenses nettes 214 942,58 €
- Recettes nettes 272 954,64 €

Résultats de l'exercice :

- Section de fonctionnement excédent de 127 327,95 €
- Section d'investissement déficit de 58 012,06 €

Résultat global de l'exercice : excédent de 69 315,89 €

Résultats exercices cumulés :

- Section de fonctionnement excédent de 258 960,78 €
- Section d'investissement déficit de 135 030,85 €

Une fois le CA 2023 exposé, Monsieur le Maire quitte la salle afin de permettre à Mr le Premier Adjoint de faire procéder au vote.

Mr le Premier Adjoint invite le Conseil Municipal à délibérer sur le Compte Administratif du budget principal 2023.

Après délibération, adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire réintègre le Conseil Municipal à issue du vote.

3- Délibération Compte de Gestion 2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter le Compte de Gestion du budget principal pour l'année 2023 (CG 2023).

Section de fonctionnement :

- Dépenses nettes 464 917,45 €
- Recettes nettes 592 245,40 €

Section d'investissement :

- Dépenses nettes 214 942,58 €
- Recettes nettes 272 954,64 €

Résultats de l'exercice :

- Section de fonctionnement excédent de 127 327,95 €
- Section d'investissement déficit de 58 012,06 €

Résultat global de l'exercice : excédent de 69 315,89 €

Résultats exercices cumulés :

- Section de fonctionnement excédent de 258 960,78 €
- Section d'investissement déficit de 135 030,85 €

Est exposée la concordance entre le Compte Administratif et le Compte de Gestion.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur le CG 2023.

Après délibération, adopté à l'unanimité.

4- Délibération Affectation des résultats 2023 sur BP 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter l'affectation des résultats de l'exercice 2023.

- Report en section de fonctionnement pour 130 929,93 €
- Affectation des excédents de la section de fonctionnement en section d'investissement pour 128 030,85 €

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur l'affectation des résultats 2022.

Après délibération, adopté à l'unanimité.

Informations diverses

Mme AUGÉ FABRE Monique Déléguée à l'École :

- Le Conseil d'École s'est tenu le 07/03.
A été convenu d'une rencontre afin d'organiser la disposition des nouvelles classes en cours de construction.

M. TARBOURIECH Philippe Délégué aux Services Techniques :

- S'est rapproché de l'entreprise BARTHES pour la location de chargeur afin d'utiliser le fraisât et gravats stockés pour la réfection des chemins communaux.
- A fait produire des devis pour des tables inox destinées aux Locaux associatifs en construction. Après concertation avec des associations afin de définir leurs besoins une disposition a été arrêtée.
- A fait produire devis pour des plaques de plâtre afin d'abaisser les plafonds de l'appartement de gauche à l'étage de la mairie et réduire les besoins en chauffage des locataires. Les travaux seront réalisés en régie.

M. GOMEZ Jérémy Délégué Voiries et Bâtiments :

Construction d'un Groupe Scolaire et de Locaux associatifs

- Propositions de carrelage, couleur façade et faïence à définir en commission suivant les échantillons fournis.
- Réunion de chantier besoin de définir les emplacements et dispositions des classes pour élaboration du schéma électrique.
- Lors de la réalisation des façades en limite de parcelle il sera nécessaire d'enlever la clôture de la propriété voisine. Il a été proposé au propriétaire du fond voisin d'enlever sa clôture souple existante et de la remplacer par une clôture rigide, pour la partie déposée, après réalisation des travaux de façade.
- Problèmes d'étanchéité au Local de la boulangerie subsistent.

Monique AUGÉ FABRE Déléguée à la culture :

- Rappelle que la commune accueillera le Parcours Itinérance durant le mois d'avril à la Salle polyvalente. Dont une exposition artistique avec un vernissage le 6 avril. Suivie d'ateliers à destination des enfants et des adultes durant toutes les vacances.

Monsieur le Maire :

- Rappelle l'expérimentation d'extinction nocturne de l'éclairage public en cours

depuis près d'un an. L'arrêté en cours arrive à échéance au 1er avril. Aucun problème majeur durant cette expérimentation n'est intervenu. Afin de participer à la démarche écologique de cette extinction, il informe le Conseil de la reconduction par arrêté municipal permanent à compter du 1^{er} avril. En y ajoutant une différenciation pour la période estivale repoussant l'extinction d'une heure l'été. Soit du 01/01 au 31/05 : 23h30-5h30 et du 01/06 au 31/08 : 00h30-pas de rallumage et du 01/09 au 31/12 : 23h30-5h30.

Monsieur le Maire clôture la séance du Conseil Municipal du 18 mars 2024.

Fin de séance 19 heures 34

Le Secrétaire de séance,



Xavier ROMÉRO

Le Maire,



Marc FIDEL